

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MAX, Détergent contre les dépôts verdâtres

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: 100186

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

MAX, Détergent contre les dépôts verdâtres

UFI: W9D1-CX9N-3U1N-3M74

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Steinreiniger

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	SOLUTION Glöckner Vertriebs-GmbH	
Rue:	Torfstecherring 4	
Lieu:	D-67067 Ludwigshafen	
Téléphone:	+49 (0)621-53814-0	Téléfax: +49 (0)621-532915
E-mail:	regulatory.solution@solution-gloeckner.de	
Interlocuteur:	Dr. G. Stapf	
E-mail:	g.stapf@solution-gloeckner.de	
Internet:	www.solution-gloeckner.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 61 31 / 19 24 0 (Giftinfo Mainz, 24 h Deutsch)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Benzyl-C12-14-alkyldimethylammonium chlorides
chlorure de didécyldiméthylammonium

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MAX, Détergent contre les dépôts verdâtres

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: 100186

Page 2 de 10

P305+P351+P338 des yeux/du visage/une protection auditive.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
85409-22-9	Benzyl-C12-14-alkyldiméthylammonium chlorides			1 - < 5 %
	939-350-2		01-2119970550-39	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H400 H410			
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium			1 - < 5 %
	230-525-2	612-131-00-6		
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1; H301 H314 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
85409-22-9	939-350-2	Benzyl-C12-14-alkyldiméthylammonium chlorides	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = 3412 mg/kg; par voie orale: DL50 = 397,5 mg/kg		
7173-51-5	230-525-2	chlorure de didécylidiméthylammonium	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = 238 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MAX, Détergent contre les dépôts verdâtres

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: 100186

Page 3 de 10

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre, Jet d'eau pulvérisée.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO_x), Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique), Chlorure d'hydrogène (HCl), Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MAX, Détergent contre les dépôts verdâtres

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: 100186

Page 4 de 10

nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Assurer une aération suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver sous clé. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Matériau approprié pour le sol: Résistant aux acides

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Steinreiniger

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
85409-22-9	Benzyl-C12-14-alkyldimethylammonium chlorides			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	5,7 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	3,96 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	3,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	3,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	1,64 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
85409-22-9	Benzyl-C12-14-alkyldimethylammonium chlorides	
Eau douce		0,0009 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,00016 mg/l
Eau de mer		0,00096 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,00016 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,27 mg/kg
Sédiment marin		13,09 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,4 mg/l
Sol		7,0 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MAX, Détergent contre les dépôts verdâtres

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: 100186

Page 5 de 10

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: Caoutchouc butyle (EN ISO 374)

Temps de pénétration: 8 h

Épaisseur du matériau des gants: > 0,5 mm

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	8,5
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1,01 g/cm³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MAX, Détergent contre les dépôts verdâtres

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: 100186

Page 6 de 10

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Information supplémentaire

Seuil olfactif: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : Acide, alcalies (bases).

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Comburant, fortes. Acide, alcalies (bases)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique), Chlorure d'hydrogène (HCl), Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone Produits de pyrolyse, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
85409-22-9	Benzyl-C12-14-alkyldimethylammonium chlorides				
	orale	DL50 397,5 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 3412 mg/kg	Lapin	Producteur	
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium				
	orale	DL50 238 mg/kg	Rat	Producteur	

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MAX, Détergent contre les dépôts verdâtres

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: 100186

Page 7 de 10

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (enthält quaternäre Ammoniumverbindungen)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(contains quaternary ammonium compounds)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Transport fluvial (ADN)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MAX, Détergent contre les dépôts verdâtres

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: 100186

Page 8 de 10

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (enthält quaternäre Ammoniumverbindungen)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(contains quaternary ammonium compounds)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

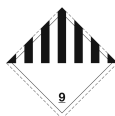
9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (enthält quaternäre Ammoniumverbindungen)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(contains quaternary ammonium compounds)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

274, 335, 969

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (enthält quaternäre Ammoniumverbindungen)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(contains quaternary ammonium compounds)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A197

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y964

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MAX, Détergent contre les dépôts verdâtres

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: 100186

Page 9 de 10

Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964
IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: Benzyl-C12-14-alkyldimethylammonium chlorides

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

Information supplémentaire

À observer: Règlement (UE) n° 528/2012 sur les biocides, Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Numéro d'enregistrement biocide: N-85903

Information supplémentaire

Zusätzliche Angaben gem. Art. 20 (3), 1998/8/EG (Biozid-Produkte): Einstufung und Kennzeichnung siehe Abschnitt 2.

Bezeichnung eines jeden Wirkstoffs und seine Konzentration in metrischen Einheiten:

Quaternäre Ammonium-Salze 45 g / kg

Registrierungsnummer BAuA (Deutschland): BAuA-Reg.-Nr. N-85903

Verwendungszweck(e): Produktarten 2 (Desinfektionsmittel und Algenbekämpfungsmittel)

Zulassungsnummer des Biozides (98/8/EG): keine Daten vorhanden.

Beschränkungen beachten: ja

Zusätzliche Hinweise:

Biozide sicher verwenden. Vor Gebrauch stets Kennzeichnung und Produktinformation lesen.

Nur für bestimmungsgemäße Zwecke verwenden. Von Nahrungsmitteln, Getränken und Futtermitteln fernhalten.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MAX, Détergent contre les dépôts verdâtres

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: 100186

Page 10 de 10

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,12,14.

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)